

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 07 juillet à 21h00 à la mairie de St Chels

Les membres du conseil municipal de Saint Chels se sont réunis sur convocation du maire envoyée le 30 juin 2023 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023
2. Convention Cinéma Plein Air Grand Figeac
3. Recensement de la population 2024 : désignation du coordonnateur communal
4. Achat Fourneau salle des fêtes
5. Virements de crédits n°1/2023 budget communal
6. Compte-rendu des réunions du mois
7. Questions diverses

Les membres du conseil signent la feuille de présence. Tous les conseillers sont présents et Sylvie Raffy, secrétaire de Mairie, se joint à la réunion :

		présent	Représenté par	absent
Alain Gouget	Maire	x		
Dominique Pary	Adjoint	x		
Janine Vinghes	Adjoint	x		
FINET Pierre	Conseiller			x
FLAUJAC Patrice	Conseiller			x
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	x		
MAQUIN Myriam	Conseiller	x		
MASBOU Alain	Conseiller		Alain Gouget	x
PEGOURIE René	Conseiller	x		
ROUGEYROLES Christian	Conseiller	x		

Alain Gouget, Maire, déclare la séance ouverte.

Dominique Pary, premier adjoint, se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Premier point de l'ordre du jour : validation du PV de la réunion du conseil du 9 juin 2023 :

Le projet de compte rendu a été diffusé avec la convocation à la réunion du conseil. Aucune remarque n'est émise.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Second point de l'ordre du jour : Convention cinéma plein air Grand-Figeac:

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'organisation d'une projection cinématographique de plein air du Grand-Figeac qui se déroulera le 8 août 2023 à Saint-Chels.

Celle-ci prévoit notamment que le Grand-Figeac prendra directement à sa charge les coûts induits par la projection de l'œuvre cinématographique (charges techniques, location et transports des copies, droits d'auteurs ...) et qu'une participation financière forfaitaire de 135€ttc à ceux-ci sera reversée par notre commune au Grand-Figeac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer la convention susmentionnée.

Troisième point de l'ordre du jour : Recensement de la population 2024-désignation du coordonnateur communal:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune de Saint-Chels aura lieu en 2024.

A la demande de l'INSEE, Un coordonnateur communal est obligatoire pour effectuer celui-ci.

Il propose de nommer Madame RAFFY Sylvie, secrétaire de mairie, qui a déjà assumée cette mission lors des recensements précédents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame RAFFY Sylvie, en qualité de coordonnateur communal, pour le recensement de la population 2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités inhérentes à cette décision.

Quatrième point de l'ordre du jour : Achat fourneau salle des fêtes:

Monsieur le Maire rappelle le choix voté lors de la séance du 12 mai 2023 de remplacer le fourneau à gaz de la salle des fêtes par un neuf (plutôt qu'effectuer des réparations partielles et onéreuses de l'existant du fait de sa vétusté). Des devis émanant des sociétés ALBAREIL à Souillac et FROID ET CLIMATISATION-S.VILA à Villeneuve d'Aveyron avaient été communiqués au conseil municipal mais des précisions complémentaires devaient être demander.

Les précisions ayant été obtenues, les devis ci-dessous concernant l'achat d'un fourneau sont présentés à l'assemblée:

- Société ALBAREIL à Souillac - fourneau à gaz de marque Ambassade, type CG 1051B- montant 3 273.60€ ht soit 3 928.32€ ttc
- Société FROID ET CLIMATISATION-S.VILA à Villeneuve d'Aveyron- fourneau à gaz de marque Ambassade, type CG 1051B- montant 2 880€ ht soit 3 456€ ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'acquérir le fourneau à gaz de la salle des fêtes à la Société FROID ET CLIMATISATION-S.VILA à Villeneuve d'Aveyron d'un montant de 2 880€ ht soit 3 456€ ttc et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits budgétaires nécessaires au budget communal 2023.

Cinquième point à l'ordre du jour : Virement de crédits n°1/2023 -budget commune

Suite à modification du compte budgétaire concernant le versement des subventions aux associations votées au budget 2023 soit 590.00€, le conseil municipal vote à l'unanimité le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6574 : Subv.fonct.personnes, assoc. et autres autres organismes droit privé	590.00€	
D 65748 : Subv.fonct.personnes, assoc. et autres autres organismes droit privé		590.00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	590.00€	590.00€

Sixième point à l'ordre du jour : Compte rendu des réunions du mois :

Commission habitat du Grand Figeac :

Francis Lafferrerie présente les principaux points de la réunion à Laurès. La réunion a commencé par une visite du cœur de village qui vient de faire l'objet d'une rénovation. Le dossier est mis en circulation.

Une information sera mise en place pour informer sur les aides aux handicapés.

Orange va procéder à la suppression du réseau téléphonique cuivre dans 14 communes pour fin 2026, dont Cabrerets et Marcilhac. Notre commune n'est pas concernée pour ce premier lot.

Ecoles de Cajarc :

Les effectifs restent stables pour la rentrée : 44 élèves en maternelle et 75 en élémentaire.

Les projets pédagogiques ont été présentés.

Les travaux à faire ont été proposés ; entre autres : la végétalisation de la cour de récréation, isolation thermique...

Ecoles de la vallée du Célé :

Les effectifs de la rentrée se présentent ainsi : à Saint Sulpice :16 élèves + 2 en très petite section ; Brengues :8 ; Marcilhac 12.

Parc Naturel Régional :

Dominique Pary fait le retour des principaux points évoqués lors de la réunion du Conseil Syndical du Parc le 21 juin.

Le bilan d'activité 2022 est présenté. Le document émis à cette occasion est mis en circulation.

La représentante de Cabrerets Agnès Delpech a fait une déclaration pour demander une prise de position forte du Parc contre la présence du loup dans le Lot. Le texte de la déclaration est mis en circulation.

Réunion annuelle avec la Préfète :

Alain Gouget fait le retour de la réunion annuelle des maires mise en place par la préfète.

Cette réunion est l'occasion de faire un point sur les questions en cours. Elle a également été l'occasion de faire un rappel sur les pouvoirs de police du maire. Un rappel sur la réglementation concernant les feux de rémanents issus du débroussaillage a également été fait.

Septième point à l'ordre du jour : Questions diverses :

Notre commune a concouru sur l'appel à projet pour la construction d'un ouvrage en pierres sèches moderne organisé par le Parc Naturel Régional. Nous avons présenté le projet de construction d'un bloc de boîtes aux lettres à l'entrée du lotissement du bourg. Bien que cochant toutes les cases de la grille de dépouillement, notre projet n'a pas été retenu. Eu égard aux nombreuses candidatures reçues, le parc lancera un second appel à projet.

Nous avons reçu une demande de recensement des zones susceptibles de recevoir des installations de photovoltaïques dans le cadre de la loi AER (Accélération des Energies Renouvelables). Il y a obligation de réponse et nous disposons d'un délai de 2 ans pour répondre. A première vue, peu de sites sont possibles sur notre commune.

Plus aucuns points n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le présent procès-verbal sera présenté pour approbation au conseil municipal du 1er septembre 2023.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 1^{er} septembre 2023

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique PARY



LE MAIRE

Alain GOUGET